

EN BREF

RECTIFICATIF

Patrimoine suisse est à l'origine de la demande de classement

Dans notre édition du 8 janvier, nous écrivions que la Commune de Grandson avait fait une

demande de classement pour deux bâtiments historiques de la place du Château en 2020 auprès de la DGIP. En réalité, la demande a été formulée par Patrimoine suisse. Dans tous les cas, le classement de

ces deux biens, le local des pompes datant de 1892 et la chapelle libriste de 1898, n'a pas été retenu et, sous la signature de Pascal Broulis, la DGIP a bien signifié une fin de non-recevoir sur ce cas.

Nous tenons à nous excuser auprès du syndic de Grandson, Antonio Vialatte, à qui nous présentions ces propos erronés, ainsi qu'auprès de nos lecteurs pour cette imprécision.

• **Robin Badoux**